Règlement intérieur du Grand Prix d'Échecs de Ham 2027

Article 1 : Organisation

Le club d'échecs de Ham organise son Grand Prix de parties rapides le **dimanche 18 avril 2027**.
Le lieu de la rencontre est le **Centre Social Est Somme** situé au **12 rue Louis BRAILLE 80400 Ham**.
Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés A ou B. La licence peut être prise sur place.

Article 2 : Homologation

Le Grand Prix d'Echecs de Ham 2027 est homologué par la Fédération Française des Échecs (FFE) sous le numéro 73631, et par la Fédération Internationale des Échecs (FIDE) sous le numéro 504763.
Le tournoi compte pour le classement rapide FIDE (mai 2027).

Article 3 : Inscription et pointage

Le tournoi est limité à **50 participants**.

Les droits d'inscription sont fixés comme suit :

- **10 euros pour les adultes**
- **5 euros pour les jeunes**

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **dimanche 18 avril 2027 à 13h50**.

Le pointage aura lieu **dimanche 18 avril 2026 de 13h00 à 13h50**.

Les joueurs / joueuses qui auront pointé et réglé leurs droits d'inscription avant la clôture du pointage seront appariés à la première ronde **dans la limite des places disponibles**.

Tout joueur se présentant après 13h50 sera apparié à partir de la deuxième ronde, sous réserve que la limite de 50 participants ne soit pas atteinte.

Il est vivement recommandé de se préinscrire via ce lien : https://sharly-chess.com/fr/events/grand-prix-d-echecs-de-ham-2027-1 ou en contactant l'arbitre du tournoi.

Article 4 : Nombre de rondes et cadence de jeu

Le Grand Prix d'Echecs de Ham 2027 se jouera en 7 rondes à la cadence de : **10 minutes + 5 secondes dès le premier coup**.

Article 5 : Horaires des rondes

La première ronde démarre à 14h15. Les rondes suivantes s'enchaineront après la publication des appariements.
Une pause est prévue entre la quatrième et la cinquième ronde.

Article 6 : Arbitrage

L'arbitrage du tournoi est assuré par **M. Frédéric MOUTON (Arbitre Fédéral Open).**

Article 7 : Appariements / résultats des rondes

Les appariements informatisés se font au Système Suisse Intégrale. Sharly Chess sera utilisé tout au long du tournoi.
Les appariements et les résultats de chaque ronde seront publiés automatiquement sur le site de la FFE et consultables en dehors des phases de jeu.

Article 8 : Règles du jeu

Les règles du jeu de la FIDE (texte officiel en anglais) adoptées par le 93éme Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), en vigueur depuis le 1er janvier 2023 seront appliquées pour le Grand Prix de Ham 2027.
L'article A5 de l'annexe A des règles du jeu en compétition sera appliqué durant tout le tournoi.
La cadence Fischer ne permet pas d'appliquer la Directive III.

Article 9 : Composition du lieu de la compétition

Le lieu de la compétition est composé de la zone de jeu + les toilettes + l'espace fumeur + la buvette.
Pendant le tournoi, les joueurs peuvent **quitter le lieu de la compétition qu'avec l'autorisation de l'arbitre**.
Pendant une partie, le joueur au trait peut **quitter la zone de jeu qu'avec l'autorisation de l'arbitre**.
Seul l'arbitre pourra autoriser l'accès à la zone de jeu aux personnes n'étant ni joueur, ni arbitre (spectateurs, personnes accompagnantes).
Les analyses de partie sont interdites dans la zone de jeu.

Article 10 : Échiquiers, pièces et pendules

Les échiquiers, les pièces et les pendules mis à la disposition des joueurs par le club d'échecs de Ham **devront être manipulés respectueusement avec toutes les précautions d'usage**.
Les joueurs alerteront l'arbitre avant le début de chaque ronde s'ils rencontrent un problème matériel.

Article 11 : Fin de partie

À l'issue de la partie, les joueurs doivent remettre les pièces sur l'échiquier conformément à la position initiale d'une partie selon les règles du jeu de la FIDE.
Ils laissent la table de jeu libre et propre pour la ronde suivante.
Le vainqueur de la partie, ou le conducteur des blancs en cas d'égalité, apporte le résultat au bureau d'arbitrage. Son adversaire peut vérifier le bon report du résultat de la partie.

Article 12 : Forfaits

Le délai de retard sur l'échiquier **est fixé à 5 minutes** à partir du lancement de la ronde par l'arbitre, un joueur arrivant en retard sur l'échiquier sera considéré comme forfait pour cette ronde.
Un joueur souhaitant ne pas jouer une ronde doit en aviser l'arbitre avant la publication de l'appariement de cette ronde.
Un joueur souhaitant quitter le tournoi en cours doit en aviser l'arbitre. Il sera forfait pour toutes les rondes qu'il aurait dû jouer jusqu'à la fin du tournoi.
Un joueur absent sans avoir informé l'arbitre sera considéré comme joueur ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Ce joueur fera l'objet d'un signalement auprès du Directeur Juridique.

Article 13 : Classement

Le classement final est établi suivant le nombre de points marqués par partie (gain = 1 point ; nulle = 0,5 point ; perte = 0 point).
Les systèmes de départage des ex-aequo sont dans l'ordre :

- Le Buschholz
- Le Cumulatif
- La Performance

Article 14 : Cérémonie de clôture et remise des prix

La cérémonie de clôture et la remise des prix est prévue **15 minutes après la fin de la dernière ronde**.
Les prix seront remis dans l'ordre de priorité suivant :

- 1er du classement général : 150,00€
- 2ème du classement général : 100,00€
- 3ème du classement général : 70,00€
- 1ère féminine : 40,00€
- 1er jeune : 40,00€
- 1er Hamois (hors licence prise sur place) : 40,00€

Ces prix sont non cumulables.
La présence du joueur recevant un prix est obligatoire.

Article 15 : Comportement des joueurs

Les joueurs se conformeront à la charte du joueur d'échecs extraite du livre de l'arbitre. La version abrégée de la charte sera affichée dans la zone de jeu.
Tout comportement incorrect des joueurs dans la salle de jeu ou à l'extérieur pourra être sanctionné.
Tout joueur faisant l'objet de deux avertissements de la part de l'arbitre sera exclu du tournoi.
Les appareils électroniques devront être éteints et invisibles aux yeux de l'arbitre dès lors que la joueuse / le joueur se trouve dans la zone de jeu.
Tout son émis pendant la partie (alarme, vibreur, sonnerie, …) entrainera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
Si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, celui-ci devra se conformer aux directives de l'arbitre.
L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits sont avérés.
Tout joueur ayant achevé sa partie ne se conformant pas aux règles régissant les spectateurs recevra un avertissement

Article 15.1 : Règles régissant les spectateurs

a) Les spectateurs et les joueuses / joueurs ayant fini leur partie sont invités à quitter la zone de jeu pendant la ronde en cours et ne doivent ni parler ni intervenir d'aucune façon à propos d'une partie en cours. Si nécessaire, l'arbitre expulsera les contrevenants de la zone de jeu.
Si quelqu'un observe une irrégularité, il peut uniquement en informer l'arbitre.

b) A moins d'y être autorisé par l'arbitre, il est interdit à quiconque d'utiliser un téléphone ou tout type d'appareil de communication dans la zone de jeu.

Article 16 : Engagement

Tous les joueurs et les spectateurs s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

M. Frédéric MOUTON
Arbitre du tournoi

M. Christophe COTRELLE
Organisateur du tournoi